

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018
DELIBERATION N° 20

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARD-FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

Absentes:

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Martin-Dolhagaray,

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE ET EDUCATION – Mise à disposition du Pôle d'arts vivants de l'école Charles-Malégarie à partir de la rentrée scolaire 2018.

Fruit d'une réflexion menée dans le cadre d'un plan global de restructuration de l'établissement, le pôle d'arts vivants de l'école Charles-Malégarie est un espace spécialement conçu pour accueillir des activités artistiques telles que le chant, la danse ou le théâtre. Il peut être également configuré pour des réunions ou des séminaires.

Plus d' 1,4 millions d'euros HT, dont 719 000 € à la charge de la Ville de Bayonne, auront été nécessaires à la conception et à la réalisation de cet espace qui se veut être un véritable outil partagé de médiation éducative et culturelle sur le quartier des Hauts de Bayonne.

Il est composé d'une salle polyvalente de 100 m², de vestiaires/loges et d'espaces de stockage. Il dispose de mobiliers et de moyens techniques spécifiques tels que des rideaux de fond et d'avant-scène, des projecteurs, un vidéoprojecteur, et une régie son & lumière préréglée.

Dès la rentrée scolaire 2018, cet équipement sera mis à disposition à titre gratuit, de manière suivante :

➤ sur le temps scolaire :

La priorité est donnée à la classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) de l'école Charles-Malégarie qui bénéficie d'un enseignement artistique renforcé le mardi et le vendredi durant le temps scolaire et le temps périscolaire.

➤ sur le temps périscolaire :

La priorité est donnée aux accueils et activités périscolaires organisés par la Ville.

➤ sur le temps extrascolaire en semaine (après 18h30) et le week-end :

Toute association culturelle proposant des activités susceptibles de faciliter les conditions de la mixité sociale sur le quartier des Hauts de Bayonne, telles que le théâtre, le chant ou la danse, peut déposer une demande auprès de la mairie. Une planification sera établie par les services en charge de l'éducation et de la culture, et formalisée via une convention spécifique de mise à disposition de locaux.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- de valider le règlement intérieur pour l'utilisation du Pôle d'arts vivants ;
- d'approuver la convention-type de mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, compétent à signer les conventions de mise à disposition de cet équipement.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne